

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Point 8.5 de l'ordre du jour : Comité de négociation intergouvernemental chargé de négocier un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans l'environnement marin

Objet du document :

1. Informer la Conférence des résultats des première et deuxième réunions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI 1, CNI 2) chargé de négocier un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans l'environnement marin.
2. Remercier l'Australie et les Nations Unies pour leur aide financière, et encourager d'autres partenaires et bailleurs à apporter leur propre contribution.
3. Recommander que le Secrétariat continue à diriger la coordination et l'appui aux Membres de la part de tous les organismes du Pacifique intéressés, dont le CORP, pour assurer l'efficacité et la cohérence de l'aide apportée aux Membres du Pacifique insulaire.
4. Encourager les Membres à rejoindre la Coalition de la Haute Ambition, qui regroupe les pays partageant le même objectif de mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040.

Contexte :

5. La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE 5.2), qui s'est tenue à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022, a vu l'adoption d'une résolution intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », conforme à la Déclaration régionale du Pacifique sur la prévention de la pollution par les déchets marins et les plastiques et de ses incidences. Par cette résolution, l'Assemblée a convenu d'établir un Comité de négociation intergouvernemental (CNI) chargé de rédiger l'accord juridiquement contraignant d'ici 2024. Cet accord devrait porter sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, y compris la production, la conception et l'élimination, ainsi que sur la conception de produits et de matériaux réutilisables et recyclables.
6. La Troisième Réunion du Conseil exécutif a loué le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce pour l'aide financière prodiguée afin de préparer les États insulaires du Pacifique, leurs négociateurs et leurs négociatrices à prendre une part active aux travaux du CNI. Elle a également salué le partenariat avec le CORP, le PNUE et les ONG *Agence d'investigation environnementale*, *Centre pour le droit international de l'environnement*, *Université de Wollongong*, *WWF* et *Université Massey*, qui facilite l'accès des États insulaires du Pacifique à des conseils et des informations techniques spécialisés et en matière de politiques tout au long des opérations du CNI.

7. Il est prévu que le CNI se réunisse cinq fois au total avant la conférence diplomatique proposée. La première réunion du CNI (CNI 1) s'est tenue à Punta del Este, en Uruguay, fin 2022. La deuxième réunion du CNI (CNI 2) s'est tenue à Paris du 29 mai au 2 juin 2023. La troisième réunion se tiendra à Nairobi en novembre 2023 ; les quatrième et cinquième réunions auront quant à elles lieu respectivement en avril et novembre 2024.
8. Avant chaque réunion du CNI, une réunion préparatoire du Pacifique sera organisée pour assurer la participation et le renforcement des partenariats des petits États insulaires en développement du Pacifique, afin qu'ils puissent participer de façon active aux négociations. Des réunions préparatoires se sont tenues à Suva et Rarotonga, aux îles Cook, pour la CNI 1 et la CNI 2 respectivement. Une troisième réunion préparatoire est prévue à Koror, aux Palaos.

CNI 1

9. La réunion préparatoire du Pacifique à la CNI 1 s'est tenue à Suva. Cette réunion s'est déroulée en mode hybride sur trois jours, dont deux jours de session ouverte pour les Membres et les acteurs non étatiques, et un jour de session fermée réservée aux seuls Membres. Les principaux résultats de la réunion ont été un résumé des résultats pour la session ouverte et la déclaration des résultats pour la session fermée.
10. La CNI 1 a essentiellement porté sur les définitions potentielles de six rubriques thématiques qui pourraient faire partie de l'instrument international juridiquement contraignant :
 - Rubrique 1 : Objectifs, définitions et structure de travail
 - Rubrique 2 : Cadre institutionnel
 - Rubrique 3 : Production et consommation durables
 - Rubrique 4 : Conception et fabrication durables des produits
 - Rubrique 5 : Gestion des déchets de façon respectueuse de l'environnement
 - Rubrique 6 : Plans d'action nationaux
11. Douze États insulaires du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga et Tuvalu) ont participé à la CNI 1 sous la direction du Samoa, qui assurait la présidence des petits États insulaires en développement du Pacifique. Six déclarations de ces États ont été présentées en séance plénière pour les différentes rubriques relevant du point 4 de l'ordre du jour. Ces déclarations ont été lues par les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les îles Cook, les Îles Salomon, Nioué et le Samoa.
12. Parmi les principaux résultats obtenus, on peut citer l'élaboration par le Secrétariat du CNI d'un document sur les éléments potentiels, les éléments à inclure dans le projet zéro pour discussion à la CNI 2, l'accord sur le projet de règlement intérieur, l'organisation des travaux à la CNI 2 et les travaux intersessions avant la CNI 2. Les Membres ont été invités à soumettre des éléments potentiels au Secrétariat du CNI.

CNI 2

13. La réunion préparatoire à la CNI 2 du Pacifique s'est tenue à Rarotonga, aux îles Cook. Comme pour la réunion préparatoire à la CNI 1, cette réunion s'est tenue en mode hybride sur deux jours, dont une journée de session ouverte pour les Membres et les acteurs non étatiques, et une journée fermée, réservée aux seuls Membres. Les principaux résultats de la réunion ont été un résumé des résultats pour la session ouverte et la déclaration des résultats pour la session fermée.

14. La CNI 2 a principalement porté sur les options potentielles des éléments à inclure dans l'instrument international juridiquement contraignant, l'élection des membres du bureau et l'organisation des travaux. Le Secrétariat du CNI a fourni un document sur les options potentielles d'éléments, d'après les soumissions des Membres et des acteurs non étatiques. L'organisation des travaux a été guidée par une note scénaristique fournie par le Secrétariat du CNI.
15. Les options potentielles d'éléments comprenaient les parties A, B, C, D et E suivantes, qui seront examinées lors de la deuxième réunion du CNI.
 - a. Partie A : Objectifs
 - b. Partie B : Obligations centrales, mesures de contrôle et approches volontaires
 - c. Partie C : Moyens de mise en œuvre
 - d. Partie D : Mesures de mise en œuvre
 - e. Partie E : Points divers
16. L'organisation des travaux de la CNI 2 comprenait une séance plénière et deux groupes de contact. Le groupe de contact 1 a examiné les parties A et B, tandis que le groupe de contact 2 s'est penché sur les parties C, D et E. Le groupe de contact 1 était coanimé par les Palaos et l'Allemagne, tandis que le groupe de contact 2 était coanimé par l'Australie et le Ghana.
17. Douze pays insulaires du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu) ont participé à la CNI 2 sous la direction des Palaos, qui assumaient la présidence des petits États insulaires en développement du Pacifique. Les déclarations de ces États ont été présentées en séance plénière par la présidence palaosienne. Les déclarations des petits États insulaires en développement du Pacifique ont été présentées dans les deux groupes de contact par les Fidji, les îles Cook, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu pour les divers éléments potentiels du point 4 de l'ordre du jour.
18. Malgré la lenteur du démarrage de la CNI 2 en ce qui concernait son règlement intérieur (en particulier pour la définition des aspects de consensus et de vote), il a été convenu que la présidence, avec l'aide du Secrétariat de la CNI, produirait un projet de texte pour l'instrument international juridiquement contraignant devant être examiné à la CNI 3, conformément à la résolution 5/14 de l'ANUE. Ce projet s'inspirerait des points de vue exprimés lors des CNI 1 et 2.
19. La CNI 2 a également décidé que le Secrétariat inviterait les Membres et les observateurs à présenter des communications sur des éléments qui n'ont pas été examinés lors de la CNI 2, tels que les principes et le champ d'application de l'instrument, ainsi que sur tout domaine potentiel de travail intersessionnel compilé par les cofacilitateurs des deux groupes de contact, afin d'éclairer les travaux de la CNI 3. La session de la CNI 2 a également décidé d'organiser une réunion préparatoire d'une journée, juste après la CNI 3.

Coalition de la Haute Ambition

20. Un groupe de pays partageant les mêmes idées a pris l'initiative de former une coalition de pays ambitieux à la suite de l'adoption de la résolution 5/14 : « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », prise par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mars 2022. La Coalition de la Haute Ambition est coprésidée par la Norvège et le Rwanda, comme annoncé lors de l'ANUE 5.2.

21. Cette Coalition visant à mettre fin à la pollution plastique s'est engagée à élaborer un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant fondé sur une approche globale et circulaire qui garantit une action urgente et des interventions efficaces tout au long du cycle de vie des plastiques.
22. Leur ambition commune est de mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040. Au début des négociations sur le traité sur les plastiques, les membres de cette coalition ont défini trois objectifs stratégiques et sept résultats clés à atteindre pour réussir dans ce domaine. L'ambition et les objectifs de cette Coalition sont conformes à la déclaration du Pacifique sur les déchets marins.
23. Les États fédérés de Micronésie et les îles Cook sont membres de la Coalition.

Prochaines étapes après la CNI 2 (préparations aux CNI 3, 4 et 5)

24. Le Secrétariat continuera à aider les Membres à participer pleinement au Comité de négociation intergouvernemental afin de négocier un traité mondial visant à traiter le cycle de vie complet de la pollution plastique grâce à l'aide financière du Ministère australien des affaires étrangères et du PNUE.
25. Le Secrétariat continuera également à collaborer avec d'autres Membres métropolitains ainsi qu'avec des partenaires tels que le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique, l'Agence d'investigation environnementale, le Centre pour le droit international de l'environnement, l'Université de Newcastle, l'Université de Wollongong, le WWF et l'Université Massey, afin de fournir un appui technique aux Membres.

Recommandation :

26. La Conférence est invitée à :
 - 1) **prendre acte** des résultats des CNI 1 et CNI 2 ainsi que des réunions préparatoires ;
 - 2) **saluer** l'assistance apportée à nos Membres du Pacifique insulaire par le Secrétariat, avec l'aide financière de l'Australie et des Nations Unies, ainsi que des autres Membres et partenaires métropolitains ;
 - 3) **prier** le Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l'appui aux Membres de la part de tous les organismes du Pacifique intéressés, dont le CORP, pour assurer l'efficacité et la cohérence de l'aide apportée aux Membres du Pacifique insulaire dans le cadre des travaux du CNI ;
 - 4) **encourager** l'aide financière d'autres partenaires et bailleurs pour favoriser les négociations, comme le font actuellement l'Australie et les Nations Unies ;
 - 5) **encourager** les États Membres à rejoindre la Coalition de la Haute Ambition avec les autres pays partageant le même objectif de mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040.

13 juin 2023